

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 593

présenté par

MM. Gorce, Vidalies, Durand, Christian Paul, Mme Clergeau, M. Lurel, Mmes Robin-Rodrigo, Pérol-Dumont, MM. Charzat, Néri, Le Garrec, Mmes Lignières-Cassou, David, M. Liebgott
et les membres du groupe Socialiste

à l'amendement n° 3 rect. du Gouvernement
-----**APRÈS L'ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 8 de cet amendement par les mots :

« cette lettre énonce le ou les motifs de la rupture du contrat ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-Amendement de précision.